

# Un ancien cinéma réaffecté à Bressoux

Liège



Jean-Michel Crespin

Publié le 22-02-22 à 18h43

## Il accueillra bientôt 6 logements

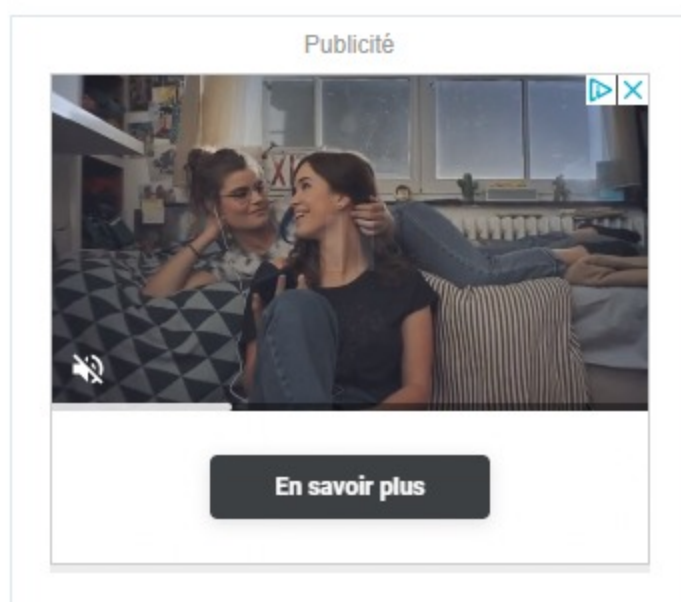


Après l'avis favorable du Fonctionnaire Délégué de la Région Wallonne, le Collège communal de la Ville de Liège, sur proposition de la première échevine, Christine Defraigne, en charge de l'Urbanisme vient d'octroyer le permis d'urbanisme pour la transformation et la rénovation d'un ancien cinéma situé rue de Robermont 216 à Bressoux. Le bâtiment va bénéficier d'une réhabilitation afin d'y créer 6 logements.

A l'origine, cet édifice était un cinéma avec une composante, un caractère industriel, implanté à front de rue dans un rang continu composé d'habitations avec jardins.

Transformer un ancien cinéma en logements nécessite de nombreux travaux comme :

- la construction d'un parking pour 6 véhicules dans les anciens réservoirs enterrés
- l'aménagement d'un parking pour 8 vélos au sous-sol ainsi que 6 caves individuelles



- le démontage de la façade à rue et la reconstruction d'une façade de gabarit R+2
- la transformation du volume principal de la toiture pour y intégrer 3 terrasses
- l'aménagement d'une terrasse sur la toiture du volume secondaire qui lie le volume principal à la maison contiguë à gauche
- l'installation d'un escalier extérieur en façade arrière pour lier un des duplex au jardin

Le rez-de-chaussée abritera un logement une chambre de +/- 65 m2 et un logement 2 chambres de +/- 116 m2

Les 1er et 2e étages seront quant à eux transformés en 3 duplex 2 chambres de +/- 132 à 138 m2 et un duplex 3 chambres de +/- 168 m2.

*"Le projet va permettre de revalorisation un ancien immeuble bâti laissé à l'abandon. La requalification a pour ambition de redonner un nouveau cycle de vie au bâtiment avec une attractivité renforcée, dans une équation économique qui sera d'autant plus intéressante à l'avenir, ce qui est bien le cas dans ce projet. Une nouvelle requalification en logements pour un nouvel avenir, une nouvelle image",* explique Christine Defraigne qui soutient ce type de projets de rénovation *"car ils permettent de s'inscrire dans une démarche de gestion active et vigilante de l'espace bâti dans le but de prévenir la dégradation et l'abandon de ces espaces"*.

Le bâtiment, son emprise et son gabarit, resteront inchangés mais son enveloppe sera isolée et adaptée à la fonction de logement. La charpente métallique de la toiture sera conservée et restaurée. Sa façade à rue bénéficiera d'une reconstruction en respectant son aspect originel tout en s'intégrant en harmonie dans le contexte du bâti avoisinant.

L'offre de logement est mixte et propose des logements susceptibles d'accueillir des ménages d'au moins 3 personnes voire plus avec des caves et des locaux poubelles.

Le parking répond aux exigences de la directive communale relative au stationnement des véhicules. Il est prévu en souterrain avec 6 emplacements.

Le local vélos, au sous-sol, répond également aux objectifs de la directive communale en la matière. Il sera fermé et accessible par la rampe du parking. Il permettra d'y ranger 8 vélos.